



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE AIGUES MORTES

**DECISION DU MAIRE**

**Réf. : DEC/2017/n°51/ 3.5**

**Objet : reprise concession n°262/3, cimetière communal d'Aigues-Mortes**

**Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 et du 25 septembre 2014 donnant délégation au Maire au titre des dispositions de l'article L 2122-22 du C.G.C.T, et notamment son 2<sup>ème</sup> alinéa

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 17/12/2009, portant règlement du columbarium et du jardin du souvenir

**Vu** la demande en date du 24/05/2017, produite par Monsieur Michel GILLET par laquelle celui-ci a déclaré se dépouiller irrévocablement du bénéfice de la concession n°262/3 qui lui a été attribuée en date du 08/12/2016,

**Considérant** que cette concession est vide de tout corps,

**Considérant** qu'aucune disposition du Code Civil et du Code général des collectivités territoriales ne s'oppose à ce qu'il soit fait droit à la requête de Monsieur Michel GILLET.

**DECIDE**

**ARTICLE 1:**

D'accepter la reprise de la concession n°262/3 comme demandée par M.GILLET Michel par courrier du 24 Mai 2017 aux conditions suivantes :

- Enlèvement par le concessionnaire et à ses frais des monuments funéraires.

**ARTICLE 2 :**

Cette reprise de concession donnera à indemnisation de la commune à M.GILLET pour le temps restant à courir (49 ans) soit un montant de trois cent quatre-vingt-douze euros (392€).

**ARTICLE 3 :**

Ampliation de cette décision sera adressée au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Aigues-Mortes, le 6 septembre 2017

**Pierre MAUMEJEAN**  
**Le Maire,**

Hôtel de Ville - Place St Louis  
30220 AIGUES MORTES  
Tel. 04.66.73.90.90  
Fax : 04.66.53.86.09

Notifié : - à l'intéressé le :  
- date d'affichage :  
- Page 1 sur 1